

Réseau MADAR – MAROC

Ce bulletin de politique générale est issu des données collectées dans le cadre des projets commissionnés par MADAR au Maroc.

BULLETIN DE POLITIQUE GÉNÉRALE Évolution des politiques migratoires : entre répression et promesses d'intégration



Keele
UNIVERSITY

UK
RI



Arts and
Humanities
Research Council

Analyse et pistes d'action

Le 24 juin 2022, le drame de Melilla met en exergue les conséquences violentes du contrôle sécuritaire de la migration à la frontière entre le Maroc et l'Union européenne (UE). Faisant des dizaines de victimes lors d'une tentative de passage de la frontière terrestre séparant le Maroc et l'Espagne, ces événements donnent lieu à une importante mobilisation de la société civile, réclamant justice et vérité. Loin d'être isolé, cet épisode illustre la continuité de la violente répression de certaines formes de migration en parallèle des politiques plus « humanitaires » initiées par les autorités marocaines depuis une dizaine d'années.

Si pendant longtemps, le Maroc a été principalement une terre d'émigration, l'augmentation d'une mobilité de transit et d'installation à la fin des années 1990s amène les autorités à se doter d'un arsenal politique et juridique visant à encadrer les mobilités sur le territoire. D'abord d'orientation globalement sécuritaire, les politiques migratoires marocaines s'inscrivent dans une approche plus ouverte à l'intégration lors d'une courte parenthèse entre 2014 et 2017, avant de connaître un nouveau tournant répressif après 2018. S'appuyant sur quatre enquêtes de terrain menées au Maroc et un documentaire, ce bulletin de politique générale explore l'évolution de ces politiques migratoires au croisement de trois principaux facteurs :

- L'accroissement de l'immigration de transit et d'installation
- L'action de la société civile impliquée dans l'aide aux migrant.es
- Les intérêts géopolitiques existants entre le Maroc, l'UE et l'Espagne

Messages clés

- Les efforts d'intégration de l'Etat marocain, notamment lors de deux vagues de régularisation en 2014 et 2017, doivent être salués mais sont loin d'être suffisants et doivent s'inscrire dans une perspective durable,
- L'approche sécuritaire qui domine la gestion des migrations ces six dernières années a précarisé la situation des personnes migrantes sur le sol marocain, au détriment de leurs droits fondamentaux et des engagements internationaux du Maroc,
- Alors que ce virage sécuritaire a été influencé par les chantages migratoires des pays européens, la coopération entre l'UE et le Maroc doit faire de la protection des personnes migrantes son principe directeur,
- Pour favoriser une intégration durable des migrant.es au sein de la société marocaine, la société civile a un rôle clé à jouer, notamment à travers des projets culturels et artistiques.

Une gestion des mobilités qui varie au gré des mouvements migratoires, du contexte national et international

1. Un défi croissant au Maroc à partir des années 2000

Après plusieurs décennies marquées par un désintéressement de la question migratoire, les autorités marocaines ont commencé dans les années 2000 à adopter une approche sécuritaire, influencée par la hausse de l'immigration « irrégulière » et par leurs voisins européens, et particulièrement l'Espagne, réclamant le renforcement de la coopération frontalière. En 2003, le Maroc adopte sa première législation visant à lutter contre l'immigration irrégulière. C'est à cette période que les autorités multiplient les refoulements de masse au niveau des enclaves de Ceuta et Melilla et les interceptions en mer, tenant à l'écart des frontières européennes à la fois les candidat.es marocain.es à l'exil et celles et ceux venu.es d'Afrique subsaharienne. La société civile marocaine et internationale commence au même moment à se structurer pour documenter et dénoncer les violations de droits aux frontières et apporter un soutien humanitaire aux personnes migrantes.

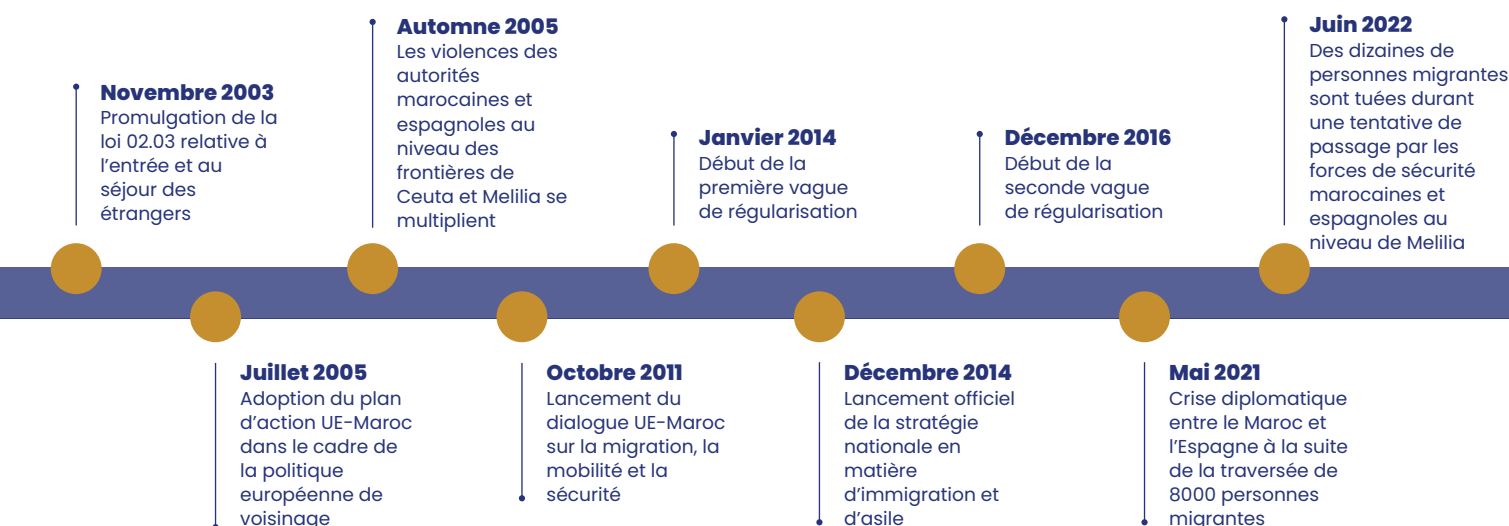
2. 2014-2017 : les promesses déçues d'une politique d'intégration

Lancée en 2014, la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) a pour objectifs d' « assurer une meilleure intégration des immigrés et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable ». Lors de cette période, le secteur de l'aide se professionnalise et les initiatives d'intégration proposées par la société civile se multiplient. Malgré deux campagnes en 2014 et 2017 permettant la régularisation de plus de 50 000 personnes, le bilan de la SNIA est en demi-teinte. Les nombreuses réformes législatives et institutionnelles visant à améliorer l'accueil des réfugié.es et de migrant.es au Maroc peinent à être appliquées de manière effective. Alors que l'accès au marché du travail, à la santé et à l'éducation est loin d'être garanti, l'intégration reste très difficile, particulièrement pour les femmes et les mineurs non-accompagnés.

3. 2018 : retour à une logique répressive

À partir de 2018, la généralisation des arrestations, des refoulements aux frontières et des destructions de campements annonce le retour à une gestion répressive des migrations. La migration devient également l'instrument de pressions diplomatiques entre le Maroc et l'Espagne, s'articulant avec d'autres enjeux géopolitiques. Alors que les côtes nord du Maroc sont très surveillées, une nouvelle route s'ouvre par l'Atlantique en direction des îles Canaries, considérée comme l'une des plus mortelle au monde. La politique d'intégration qui avait prévalu lors de l'adoption de la SNIA se fragilise. Les conditions de renouvellement des titres de séjour pour les personnes régularisées se resserrent et la majorité des migrant.es en situation irrégulière continuent à ne pas avoir accès à une couverture sociale, et sont régulièrement victimes d'exploitation, d'inégalité de salaire et de violations de leurs droits fondamentaux. Alors que la société civile se mobilise pour pallier les manques de l'Etat en matière d'aide humanitaire et d'intégration, celle-ci se heurte régulièrement aux impératifs sécuritaires de l'Etat marocain.

Les grandes dates de la politique migratoire marocaine



Pistes d'action pour une politique d'intégration durable

1. Faire du respect des droits humains le fil conducteur de l'action publique en matière des migrations

Les autorités marocaines doivent accélérer l'adoption d'un cadre juridique sur les migrations et l'asile conforme avec l'engagement national pris dans le cadre de la SNIA et les engagements internationaux du Maroc. Des moyens humains et financiers doivent, par la suite, être alloués pour assurer une mise en œuvre effective de ce cadre, sur le long terme et de manière uniforme sur le territoire marocain.

2. Renforcer et pérenniser les efforts d'intégration

Dans le sillage de la SNIA, le Maroc doit poursuivre ses efforts pour garantir le respect des droits fondamentaux de toutes les personnes migrantes présentes sur le sol marocain, quel que soit leur statut administratif, et faciliter leur accès au séjour. Des mesures doivent être prises pour faciliter l'accès des personnes migrantes aux systèmes éducatif, de santé, de protection sociale et au marché de l'emploi formel. Des programmes spécifiques pour la protection des femmes migrantes et des mineurs non-accompagnés doivent être créés.

3. Cesser les opérations illégales aux frontières et sur le territoire

Le Maroc doit immédiatement cesser les rafles visant les migrant.es en situation irrégulière, arrêter les arrestations et détentions arbitraires ainsi que les expulsions collectives et respecter en toute circonstance le principe de non-refoulement conformément à la loi marocaine et aux obligations internationales de l'État. Des enquêtes indépendantes doivent être réalisées pour jeter la lumière sur les différents épisodes de violence aux frontières et établir clairement les responsabilités.

4. Faciliter l'action de la société civile

Alors qu'il poursuit actuellement une politique de criminalisation de la solidarité, le Maroc doit reconnaître l'importance du rôle de la société civile dans l'intégration des personnes migrantes, ainsi que dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques migratoires marocaines. De leur côté, les organisations de la société civile, le monde académique et les médias doivent unir leurs forces pour porter un plaidoyer informé sur la migration et assurer que la voix des personnes migrantes puisse être écoutée. Ces acteurs doivent également s'engager dans la lutte contre les préjugés dont les migrant.es sont victimes, en organisant des campagnes de sensibilisation.

5. Mettre fin à la gestion externalisée des frontières européennes

Alors que ces politiques ont un coût humain exorbitant, l'UE et le Maroc doivent promouvoir des politiques migratoires respectueuses des droits humains en donnant la priorité à l'intégration, à l'accès à la protection internationale et au renforcement des secours en mer. Les questions diplomatiques opposant le Maroc et l'Espagne doivent être réglées dans des cadres qui excluent l'instrumentalisation des questions migratoires. La coopération entre l'UE et l'Etat marocain doit s'inscrire dans le cadre du Pacte de Marrakech adopté en 2018, qui promeut une coopération internationale pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Miser sur les expériences de partage pour changer les mentalités

Les études de terrain ont souligné l'importance de la sensibilisation pour lutter contre les discriminations raciales et les préjugés à l'encontre des personnes migrantes. Pour faciliter l'acceptation de ces dernières par la société marocaine et favoriser leur intégration durable, les programmes d'échanges d'expérience et de partage culturel, notamment à travers l'art, ont prouvé leur efficacité.



Crédit photo : Racines aisbl – BOZA!

Annexe statistique : données relatives aux populations étrangère vivant au Maroc

Au-delà des éléments de politique migratoire énoncés dans différents textes portant sur le Maroc, tels que publiés dans le cadre de MADAR, les données statistiques figurant dans les tableaux ci-après méritent d’être relevées.

Les premières portent sur l’évolution des mouvements de migration irrégulière à partir du Maroc (tableau 1). Cette évolution permet de voir que si les interceptions de Marocains essayant de quitter le pays de façon irrégulière ont varié dans une fourchette comprise entre

13.000 et 30.000 entre 2017 et 2021, celles qui portent sur les étrangers ont atteint un pic historique de plus de 70.000 en 2018 avant de revenir à un peu plus de 22.000. Ceci semble indiquer deux constats :
1/ quitter le Maroc de façon irrégulière devient difficile;
2/ d’autres voies de migration pour les migrants irréguliers, moins contrôlées/dangereuses, seraient apparues au centre de la Méditerranée, ou ailleurs sur les côtes ouest-africaines.

Année	Interceptions de candidats marocains à la migration irrégulière	Interceptions de candidats étrangers à la migration irrégulière
2013	7.359	24.880
2014	11.586	26.230
2015	7.273	28.211
2016	7.064	29.286
2017	13.261	50.961
2018	18.190	70.571
2019	17.134	56.839
2020	20.243	20.045
2021	30.612	32.509
2022	11.908	22.369

Tableau 2 : Evolution du nombre de réfugiés et de demandeurs d’asile enregistrés auprès du HCR au Maroc, entre 2016 et 2024

Année	Nombre de réfugiés et demandeurs d’asile
2016	5.478
2017	6.734
2018	6.779
2019	7.775
2020	9.736
2021	13.533
2022	18.248
2023	18.102
2024	18.369

Source: Statistical report on UNHCR population of concern UNHCR Morocco – 30 November 2024

Tableau 1 : Mouvements migratoires irréguliers à partir du Maroc, 2013 à 2022

Parallèlement aux données citées ci-haut, une autre tendance remarquable mérite d’être relevée au Maroc depuis 2016 (tableau 2 ci-après). Il s’agit de l’augmentation continue du nombre de réfugiés et de demandeurs d’asile recensés par le HCR au Maroc, au cours des 9 dernières années. Ainsi, ce nombre a été multiplié par près de 4 entre 2016 et 2024, passant au cours de la période de 5.478 à 18.369. Ceci semble indiquer, du point de vue de la politique migratoire, que lorsque les contrôles augmentent fortement d’un côté, on fait intervenir le volet “protection des droits des migrants” à travers le HCR, pour en atténuer la portée sur les opinions publiques, tant européennes qu’africaines.

Source : Nations Unies. “Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille”. 28 novembre 2022

Tableau 3 : Répartition, par nationalité des réfugiés et de demandeurs d’asile enregistrés auprès du HCR au Maroc en 2024

Pays d’origine	Demandeurs d’asile	Réfugiés	Total
Syrie	6	5.401	5.407
Guinée Conakry	2.229	131	2.360
Sénégal	1.800	86	1.886
Soudan	1.203	483	1.626
Côte d’Ivoire	1.311	221	1.532
République de Centre Afrique	40	1.236	1.276
Mali	633	65	698
Cameroun	464	83	547
Yémen	2	528	530
Nigéria	400	29	429
République démocratique du Congo	216	117	333
Soudan du Sud	14	254	268
Palestine	15	123	138
Tchad	114	9	123
La Gambie	116	2	118
Non déterminé	703	365	1.098
Total	9.296	9.073	18.369

Source: Statistical report on UNHCR population of concern UNHCR Morocco – 30 November 2024